

Au titre du présent acte, les fichiers désignés ci-dessous, qui sont issus de la Base de Données Topographiques 3D et Géographiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP), sont mis à la disposition de :

1. Éléments à remplir par le demandeur

**Concessionnaire,
déléataire,
prestataire de
service ou
partenaire**

Nom, raison sociale :

Agence Départementale D'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)

Siège social :

15, Avenue Robert Schuman, 13002 Marseille.....

N° de SIRET :

444 149 645 00038.....

Code juridique de l'établissement :

.....

Mail :

thierry.moallic@adil13.org.....

Ci-après désigné par " le demandeur ",

**Objet et détails
de la prestation**

L'ADIL a pour objet d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat et à vocation à assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil, d'expertise juridique et à réaliser des études. A ce titre elle participe activement à l'observatoire de l'habitat métropolitain.....

**Date ou durée
de la prestation**

du 01/04/2023 au 30/06/2024 ou Durée : 15 mois

(Exemple : à partir du <Date> pour une durée de <Durée>)

Observation est ici faite que la durée ne peut en aucun cas, excéder celle du contrat liant le demandeur à la Métropole.

Modalités d'accès

☐ Fichiers plats

☐ Flux web (Map Services ESRI) Merci de renseigner l'annexe n°2 (*Liste des ouvertures de comptes*)

☒ Applications Web (SIGm@), Merci de renseigner l'annexe n°2 (*Liste des ouvertures de comptes*)

Formats souhaités

.....

Observation est ici faite que le souhait exprimé ne prévaut pas sur la disponibilité du format.

**Projections
souhaitées**

Choisissez un élément.

**Périmètre
géographique**

Métropole Aix-Marseille Provence

Ce périmètre ne peut excéder votre périmètre de compétence ou d'étude.

**Données
cadastrales**

Si votre demande concerne des données du cadastre, avez-vous besoin de la matrice cadastrale (contenant les infos propriétaires) :

Oui ☐

Non ☒

**Si oui, finalité(s)
d'utilisation de la
demande de
données
personnelles non
anonymisées :**

☐ SIG communal

☐ Diagnostic pré ZAP

☐ Fonctionnement du service urbanisme

☐ Production de matrices cadastrales

☐ Mise à jour du cadastre

☐ Aménagement du territoire

☐ Intégration données cadastrales

☐ Réalisation d'expertises

☐ Études pré-opérationnelles et faisabilité

☐ Analyse détaillée de la fiscalité locale

☐ Réhabilitation

☐ Réalisation de cartes d'aménagement

☐ Acquisitions et/ou expropriation

☐ Autre objectif

**En cas de choix
d'Autre objectif,
merci de le définir
ci-contre**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres finalités que celles indiquées ci-dessus

PAR LE PRESENT ACTE, LE DEMANDEUR :

- ✓ S'engage à utiliser les données uniquement dans le cadre des prestations qu'il réalise pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou la commune. Le demandeur s'interdit notamment toute utilisation des données pour son compte personnel ou pour le compte de tiers,
- ✓ S'engage à n'exploiter ces fichiers et à ne procéder à aucune copie ni reproduction, si celle-ci n'est pas directement liée à l'exécution des prestations,
- ✓ S'engage à détruire ces fichiers et à n'en conserver aucune copie,
- ✓ S'engage à ne pas transmettre les fichiers et les données à des tiers, sans l'autorisation expresse de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- ✓ S'engage à s'identifier de façon systématique comme l'auteur ou le producteur du document composite,
- ✓ Reconnaît que le producteur ou le fournisseur ne pourront être tenus responsables des erreurs, insuffisances, imprécisions et actualisation des données,
 - Reconnaît que le producteur ou le fournisseur ne pourront être tenus responsables de l'usage qui sera fait des fichiers fournis, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des données contenues dans les fichiers ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques,
- ✓ Reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la Métropole Aix-Marseille Provence.
- ✓ Reconnaît que cette mise à disposition n'est pas une cession de droits de propriété intellectuelle, et s'engage à maintenir les formules de copyright et autres insertions de droit de propriété figurant sur les données et autres éléments et documents communiqués, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies :
 - **Si la demande concerne des données produites par AMP :**
« Origine Métropole Aix-Marseille Provence – (Mois)MM / (Année)AAAA – Reproduction Interdite ».
 - **Si la demande concerne des données du PLU(i) :**
« Origine Métropole Aix-Marseille Provence – Données de travail PLU – Document sans valeur juridique – Reproduction interdite ».
Les données exportées ne sont pas accompagnées des pièces écrites, lesquelles sont téléchargeables librement (ainsi que les données géographiques) sur le site du G.P.U. (Géoportail de l'Urbanisme) à l'adresse suivante :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
 - **Pour les autres demandes :** « Origine Producteur – (Mois)MM / (Année)AAAA – Reproduction Interdite »

RESPECT DES REGLES DE LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (CONFORMITE R.G.P.D.)

Le demandeur se conforme aux dispositions du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) et s'engage à protéger la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles il accède, et en particulier

- ✓ À mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement seront traitées ; à garantir l'intégrité et la confidentialité de ces données
- ✓ À tenir un registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité ;
- ✓ À ne conserver les données que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi.
- ✓ À informer dans les meilleurs délais la Direction Régionale ou Départementale des Finances Publiques de rattachement en cas de perte ou de vol des données cadastrales, ainsi que la DPO interne de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse mail dpo@ampmetropole.fr.

Il est rappelé que la responsabilité pénale du dépositaire peut être engagée, pour ce qui concerne les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques, sur la base des articles 226-16 et suivants du Code pénal, et pour ce qui concerne l'usurpation de fonction, sur la base des articles 433-12 et 433-13 du même code.



2. Éléments à remplir par le responsable de la donnée au sein de la Métropole

Détail des
données mises
à disposition (cf
liste en annexe
n°1 si besoin) :

Accès aux outils de l'observatoire de l'habitat sur SIGm@.....
.....
.....
.....

Formats
disponibles

.....

Origine de la
donnée

.....
.....

Validation de la
Métropole

Validation par la Métropole de l'usage des données au regard des finalités indiquées

Oui ☐ Non ☐

Données
transmises le

.....

Par la D.G.D.
Appui et
Services /
Direction
Données et
Transformation
Digitale

Nom, raison sociale :

Siège social :

N° de SIRET :

Adresse postale :

Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE
BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
200 054 807 00116
Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE
BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Fait à

Le

Nom et Qualité du Demandeur :

Signature du Demandeur

Cachet de l'Organisme

<i>Lu et approuvé (Mention manuscrite)</i>	
--	--

Signature du responsable métropolitain de la donnée

Cachet de la Métropole Aix-Marseille-Provence

<i>Lu et approuvé (Mention manuscrite)</i>	
--	--